

Signaler un nid de frelons asiatiques est une contribution directe à la sécurité sanitaire du lieu et à la protection des abeilles, des insectes et de la biodiversité en général.

"BeesforLife" a rendu la réalisation de cet acte citoyen de signalement très facile pour un territoire qui a cet objectif de protection.

La plateforme est très simple à utiliser : votre déclaration va enclencher le démarrage des étapes suivantes du processus de gestion du nid en fonction des règles retenues par la collectivité : actions sur domaine public/privé, soutien financier à la destruction, liste de désinsectiseurs sélectionnés ou référencés.

Cette application permet de prendre en charge tous les flux d'échanges d'informations et d'actions en respectant la réglementation et en mettant en œuvre les bonnes pratiques. Cette application peut être installée sur le site d'une collectivité (commune, communauté de communes, métropole, département) ou celui de tout autre organisme impliqué pour gérer sur un plan local, par commune, les flux d'informations avec les déclarants.

Comment cela se passe-t'il ?

Le particulier photographie le nid suspect et le localise avec son téléphone mobile très simplement sur la carte. Le Référent de la Mairie peut valider simplement sur son téléphone mobile ou son ordinateur l'identification du nid ou se déplacer pour confirmer qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Différents protocoles sont paramétrables dans l'application et correspondent aux services que la Communauté souhaite apporter aux particuliers. La collectivité aura programmé, dans l'application, les choix de gestion des prestataires qui peuvent intervenir dans la chaîne d'élimination du nid.

L'application dispose également d'un Référentiel de « *labélisation Bees For Life* » à destination des « désinsectiseurs » de nids avec deux niveaux de référencement « **BeesForLife Classic** » et « **BeesForLife BIO** ». Le désinsectiseur dispose d'un espace sur la plateforme qu'il autogère suivant ses priorités. Les informations de signalement (anonymes) sont rendues accessibles au monde scientifique dès lors que les communes sont en accord avec cette démarche de contribution à la recherche. À ce titre, BeesForLife a un accord de coopération avec le M.N.H.N. (Museum National d'Histoire Naturelle).

Toute l'Application est orientée dans un sens de facilité d'usage de telle sorte que l'agent de la ville puisse se consacrer à la relation avec le citoyen et lui rendre le meilleur service.

Vous pouvez aussi vous inscrire gratuitement sur BeesForLife en tant que cueilleur d'essaims d'abeilles et publier vos besoins de lieux de transhumance de vos ruches.

<https://www.beesforlife.fr/>

Si vous trouvez que cette initiative est positive, contribuez à faire connaître cette plateforme à vos élus qui verront leur tâche facilitée : contact@beesforlife.fr